

Partenariat transpacifique : le Japon lâche du lest

Volume 7, numéro 9, novembre 2014

Résumé analytique

Le Japon et les États-Unis semblent sur la voie de résoudre leur différend sur la question de l'accès aux marchés qui paralyse le processus de négociation du *Partenariat transpacifique* (TPP) depuis plusieurs mois. Le Président Obama pourrait bien annoncer en marge du Sommet de l'APEC les 10 et 11 novembre prochains, que les deux parties en sont arrivées à une entente et que les négociations du TPP peuvent entreprendre leur phase finale. Cette question n'est cependant pas la seule qui soit encore en suspens et beaucoup de travail reste à faire. Le document rendu public par Wikileaks le 16 octobre dernier nous en donne un aperçu et nous éclaire sur les débats. Le chapitre sur la propriété intellectuelle (PI) fait état de l'avancement des travaux sur deux sujets controversés : l'obligation pour les Parties de mettre en place un système de « notice and takedown » sur le modèle américain et un calendrier de mise en vigueur des dispositions relatives aux produits pharmaceutiques non pas en fonction d'indices de développement, mais plutôt fixé dans le temps.

Le négociateur en chef pour les États-Unis, Michael Froman, a aussi fait part de son exaspération face aux embûches et revers que subissent les projets de libéralisation commerciale dans lesquels les États-Unis sont impliqués. Il fait appel à la Chine, l'Inde, l'Union européenne et le Japon afin qu'ils relancent les différentes négociations pour en arriver à leur conclusion.

Contenu

Les travaux du TPP en Australie : un bond en avant dans les discussions nippo-américaines	2
Le TPP et la propriété intellectuelle : encore beaucoup de boulot	3
Négociations commerciales des États-Unis : embûches sur tous les fronts	6
Études économiques et articles connexes ce mois-ci.....	7

Les travaux du TPP en Australie : un bond en avant dans les discussions nippo-américaines

Les ministres présents aux négociations tenues à Sydney du 25 au 27 octobre derniers ont signalé des progrès dans les discussions sur l'accès aux marchés. Le ministre australien du Commerce, Andrew Robb, a déclaré que les Parties poursuivraient les discussions au cours des prochaines semaines et a annoncé que la prochaine rencontre des ministres du Commerce des parties aux négociations se tiendra les 7 et 8 novembre prochains à Beijing, en préparation du Sommet de la *Coopération économique pour l'Asie-Pacifique* (APEC) les 10 et 11 novembre 2014.

Les progrès sont le fruit d'une offre améliorée du Japon sur la question de l'accès aux marchés des produits agricoles, un contentieux avec les Américains qui dure depuis plusieurs mois. Les États-Unis et le Japon se trouvent pressés d'en arriver à une entente du fait que les autres partenaires aux négociations attendent de connaître le contenu de celle-ci avant de faire les dernières concessions qui permettraient d'en arriver à un compromis sur la question. Les Américains ont mis beaucoup de pression sur les Japonais au cours des dernières semaines en menaçant de modifier l'échéancier de diminution des tarifs commerciaux américains sur les importations de pièces d'automobile et d'automobiles japonaises. Lors d'un appel téléphonique au premier ministre japonais Shinzo Abe le 14 octobre dernier, le Président Obama lui a fait part de la nécessité pour le Japon de se montrer plus flexible dans les négociations du TPP. Il semble que le tir croisé de l'USTR et de la Maison-Blanche ait donné en partie les résultats escomptés.

Un accord final n'est pas encore intervenu entre le Japon et les États-Unis, mais les discussions ont suffisamment progressé pour que le Japon présente aux autres pays une offre d'accès aux marchés suite à celle faite aux États-Unis. Cette avancée donne un second souffle aux négociations et ouvre une brèche dans ce qui paraissait jusqu'alors être une impasse. Le Japon avait jusqu'à maintenant affirmé qu'il pourrait faire des offres d'accès aux marchés différentes aux Parties. Il apparaît cependant que toutes les Parties voudront profiter du résultat des négociations avec les États-Unis pour obtenir une nouvelle porte d'entrée vers l'important marché japonais.

« Nous croyons que nous sommes près d'une entente, plus près qu'il y a quelques semaines et nous attendons le résultat final de la négociation entre les États-Unis et le Japon qui permettrait également aux autres États d'avancer sur cette question. »

— Andre Rebelledo, vice-ministre et directeur des relations économiques internationales du Chili

Le ministre japonais responsable du TPP, Akira Amari, a pour sa part exprimé que les négociations ont progressé, mais qu'il demeure encore plusieurs importantes questions en suspens. Amari a précisé qu'il ne voyait pas encore une perspective claire de règlement de ces questions, même s'il assure qu'il négociera de manière énergique pour en arriver à une entente.

Un responsable de la Chambre de Commerce des États-Unis, Myron Brilliant, a, quant à lui, exprimé sa déception face au peu de progrès dans les discussions, estimant que les négociations doivent progresser maintenant très rapidement pour qu'il soit possible d'adopter un accord au cours de l'année 2015, soit avant que ne s'amorce la prochaine campagne présidentielle américaine. Une entente entre le Japon et les États-Unis était nécessaire pour la poursuite des négociations, mais à son avis elle n'est pas suffisante pour paver la voie à un accord. Plusieurs questions demeurent en suspens, notamment en ce qui a trait à l'investissement, aux entreprises d'État, à la propriété intellectuelle et au règlement des différends commerciaux. Dans le même esprit, le représentant au Congrès américain Sander Levin, observateur des négociations, reste très sceptique quant à la possibilité que les négociations en soient à leur phase finale.

Rappelons que le Président Obama a exprimé en juin dernier le souhait d'en arriver à une annonce significative sur le TPP lors du Sommet de l'APEC. Les récents développements nous laissent croire qu'une annonce sur le règlement du différend nippo-américain est possible en marge du Sommet de Beijing, mais il y a trop de questions en suspens pour une annonce plus importante.

Sources

U.S. Inside Trade. *Chamber Says TPP Must Advance In Near Term To Conclude Next Year*. 30 octobre 2014

U.S. Inside Trade. *Levin Heads To Sydney As Sole Trade Committee Leader To Assess TPP*. Vol. 32, No. 42, 24 octobre 2014

U.S. Inside Trade. *Australian Officials Raise Hopes For Common TPP Tariff Concessions*. Vol. 32, No. 42, 23 octobre 2014

U.S. Inside Trade. *U.S., Japan Resume Ag Talks In Canberra; Prep Decisions For Ministers*. Vol. 32, No. 42, 24 octobre 2014

U.S. Inside Trade. *In Phone Call, Obama Presses Abe To Show Flexibility In TPP Negotiations*. Vol. 32, No. 41, 16 octobre 2014.

Le TPP et la propriété intellectuelle : encore beaucoup de boulot

Le 16 octobre dernier, Wikileaks rendait publique une version datée du 16 mai 2014 du chapitre du TPP sur la propriété intellectuelle. Le document de 77 pages a été présenté aux Parties en vue de la ronde de négociation tenue au Vietnam au printemps dernier. Les dispositions du chapitre visent notamment la criminalisation des moyens de contournement des mécanismes de protection et celle des comportements et activités violant les droits de propriété intellectuelle (DPI) dans le but d'un avantage économique. On trouve dans le document que les États-Unis et le Japon souhaitent préciser que le manque de ressources ne devrait pas excuser une Partie de l'application rigoureuse de ces dispositions.

Le premier sujet de controverse est l'obligation pour les Parties d'instaurer un système visant à obliger les fournisseurs d'accès Internet (FAI) à éliminer les contenus se trouvant sur leurs serveurs qui pourraient violer les droits de propriété intellectuelle (DPI). Le système est connu aux États-Unis sous l'expression « notice and takedown » et il assure l'immunité aux FAI pour les contenus illégaux qui transitent par leur réseau pourvu qu'ils éliminent tout contenu qui pourrait violer les DPI lorsqu'ils reçoivent un avis d'un détenteur de DPI. Ce système fait partie de la loi américaine depuis l'adoption en 1998 du *Digital Millennium Copyright Act*.

Ce nouveau système entre en conflit avec celui récemment établi par le gouvernement canadien. La *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* vise « à informer les utilisateurs d'Internet des violations présumées du droit d'auteur ayant lieu à leur adresse électronique. » (Gouvernement du Canada, 2014) Le FAI ou l'hôte d'un site Internet doit transmettre l'avis aux utilisateurs visés lorsqu'il le reçoit de la part d'un détenteur de DPI qui estime que ses droits sont violés. Le FAI ou l'hôte d'un site Internet ne sont pas dans l'obligation de retirer le contenu signalé, mais ils doivent conserver un registre des signalements de violation au moins six mois et au plus un an, au cas où un détenteur de DPI déciderait de recourir à la justice pour faire valoir ses droits. La principale différence avec le système américain est donc que les FAI ne se trouvent pas dans l'obligation de retirer le contenu litigieux lorsqu'ils reçoivent un avis.

La section du texte sur la responsabilité des FAI fait l'objet de nombreux débats. On y trouve plus de 50 propositions de modifications au texte, une bonne partie provenant du Canada. Il semble que le Mexique, le Chili et l'Australie soient également opposés à la proposition américaine. Le Canada ne souhaite évidemment pas revenir sur le compromis politique trouvé en 2012 et cherche à s'exclure des dispositions qui visent l'instauration d'un système « à l'américaine ». On trouve à la fin de la section du texte une annexe évoquant une clause « grand-père » qui pourrait être le lieu où serait inscrite l'exemption que viserait le Canada. À défaut de voir son propre système intégré à l'accord, le Canada pourrait donner son accord à l'instauration du régime américain pourvu qu'il n'ait pas l'obligation de le faire sur son territoire.

Les adversaires du système « notice and takedown » estiment qu'il oblige les FAI à devenir des « officiers » du droit d'auteur qui doivent retirer le contenu qui fait l'objet d'un avis sans qu'un pouvoir indépendant ait jugé si ledit contenu viole effectivement des DPI. Ils soulignent également que les coûts de gestion du système doivent être supportés par les FAI et non par les détenteurs de DPI et qu'un tel système peut favoriser les avis abusifs.

Un deuxième sujet de controverse est l'introduction dans l'accord de dispositions relatives à la protection des données des produits pharmaceutiques, ce qu'on appelle le « data exclusivity » en anglais. Il s'agit d'une mesure qui vise à empêcher l'utilisation par un fabricant de produits génériques des données fournies à l'État par le fabricant d'origine lors du processus d'acceptation d'un produit. Pour qu'un produit générique soit approuvé, son fabricant doit démontrer qu'il est l'équivalent thérapeutique de l'original. Pour vérifier si tel est le cas, l'organisme réglementaire de l'État compare les données fournies par les deux fabricants. La protection des données fait en sorte que l'organisme de réglementation ne peut pas utiliser les données fournies par le fabricant d'origine pour approuver le produit générique, et ce, durant une certaine période. Elle est fixée à 5 ans aux États-Unis et à 10 ans pour l'Union européenne. En pratique, la protection des données rend très difficile l'approbation de médicaments génériques qui concurrenceraient les produits d'origine.

L'impact le plus important d'une telle disposition est de procurer *de facto* un monopole pour les entreprises pharmaceutiques dans les pays où leur produit n'est pas breveté. Un second effet est d'empêcher l'obtention de licences obligatoires dans les pays où les produits sont brevetés durant la période de protection des données. L'OMC définit la licence obligatoire ainsi : « On parle de licence obligatoire lorsque les pouvoirs publics autorisent un tiers à fabriquer le produit breveté ou à utiliser le procédé breveté sans le consentement du titulaire du brevet. C'est l'une des flexibilités que prévoit l'Accord de l'OMC sur les *Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce* (ADPIC) en matière de protection par brevet. » (OMC, 2014) Cette pratique existe depuis la signature de l'ADPIC.

L'ADPIC n'énumère pas les raisons qui peuvent justifier les licences obligatoires et laisse le soin aux États de déterminer les motifs qui mènent à cette pratique. La personne ou l'entreprise qui demande la licence doit d'abord avoir tenté de négocier une licence volontaire avec le détenteur des DPI, ces négociations se soldant par un échec. Lorsqu'une licence obligatoire est émise, le détenteur des DPI doit être rémunéré adéquatement, sans que l'ADPIC ne précise ce que l'on entend par adéquat. En cas d'urgence, la nécessité de tentative de négociation d'une licence volontaire est abandonnée.

Dans le texte rendu public par Wikileaks, deux mécanismes concurrents de transition vers les nouvelles normes de PI sont présentés. Le premier tient compte du stade de développement des États à l'aide d'indices de développement pour établir le moment où un État doit satisfaire aux exigences du TPP en la matière. Le second prévoit un échéancier différencié pour trois catégories d'États.

Les compagnies pharmaceutiques insistent pour que la transition soit basée sur le temps et non sur des indices de développement. Elles estiment que la protection de la PI ne doit pas être assujettie au stade de développement d'un État. Selon les défenseurs de l'accès aux médicaments, il serait préférable de lier les obligations des États à des indices de développement afin de s'assurer que les pays moins bien nantis soient en mesure d'absorber les coûts associés aux nouvelles protections de la PI.

Sources

Public Citizen. 2004. *Data exclusivity in international trade agreements: What consequences for access to medicines?* En ligne : <http://www.citizen.org/documents/dataexclusivitymay04.pdf>

Gouvernement du Canada. 2014. *Régime d'avis et d'avis*. En ligne : http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=858069&_ga=1.35588647.722066586.1414763720

U.S. Inside Trade. *Canada Seeks TPP Exception For Current Regime To Combat Online Piracy*. Vol. 32, No. 42, 23 octobre 2014.

U.S. Inside Trade. *In TPP, Big Pharma Seeks Time-Based Transitions; Hints At Biologics Flexibility*. Vol. 32, No. 42, 24 octobre 2014

Wikileaks. 2014. Updated Secret Trans-Pacific Partnership Agreement (TPP) - IP Chapter (second publication). En ligne : <https://www.wikileaks.org/tpp-ip2/>

Le texte du chapitre sur la propriété intellectuelle est disponible ici : <https://www.wikileaks.org/tpp-ip2/tpp-ip2-chapter.pdf>

Négociations commerciales des États-Unis : embûches sur tous les fronts

Le chef de l'USTR, Michael Froman, a lancé un appel aux principaux partenaires commerciaux des États-Unis afin que les négociations en cours trouvent leur conclusion. Dans un texte publié par le *Financial Times* le 10 octobre dernier, Froman espère que la formation de la nouvelle Commission européenne en novembre sera l'occasion de relancer les négociations du *Partenariat transatlantique* (TTIP). Au début du mois d'octobre, Froman avait qualifié les tactiques de négociation européennes de « prises d'otage » devant un parterre d'ambassadeurs européens à Washington. Il espérait alors un « nouveau départ » avec la Commission européenne.

Dans le cadre des négociations du TPP, Froman a fait appel au premier ministre du Japon, lui demandant de traduire dans la réalité les intentions de flexibilité exprimées au début du processus de négociation.

Ensuite, Froman a souligné que la Chine « peut démontrer son leadership en participant activement au travail visant l'adoption d'une version étendue de l'*Accord sur les technologies de l'information*. » (ATI) L'ATI est un mécanisme de réduction tarifaire entré en vigueur en 1997 et doté d'une liste de produits pour lesquels les États participants doivent ramener les droits de douane, autres tarifs et impôts à zéro. Dès 1998, des discussions ont débuté pour inclure de nouveaux produits à la liste, mais aucune entente n'est intervenue à ce jour. La Chine résiste à l'abolition des droits sur des produits qui sont considérés comme étant cruciaux pour une entente du côté américain.

Finalement, Froman a exprimé sa frustration devant le retournement de l'Inde et de quelques acolytes qui ont renié leur signature de l'*Accord sur la facilitation des échanges* conclue à Bali en décembre 2013. Cet accord vise à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises. Le différend entre l'Inde et les États-Unis émane de la volonté du premier de conserver ses programmes de stockage de nourriture qui subventionnent les fermiers et assurent la distribution de nourriture à bas prix pour les Indiens moins bien nantis.

Le retournement indien sur un accord qui signalait une relance du forum multilatéral qu'est l'OMC constitue une grande déception pour les États-Unis, l'Union européenne et l'OMC elle-même. L'organisation helvète, paralysée sur tellement de questions depuis plusieurs années, aurait bien eu besoin d'une avancée significative sur un front. Il faut croire qu'on ne peut tirer sur la plante pour la voir pousser.

Sources

Gazette of India. 2013. *The National Food Security Act, 2013*. En ligne : <http://indiacode.nic.in/acts-in-pdf/202013.pdf>

U.S. Inside Trade. *Froman Puts Onus On U.S. Negotiating Partners To Breathe Life Into Trade Talks*. Vol. 32, No. 41, 17 octobre 2014

U.S. Inside Trade. *General Council Fails To Break TFA Deadlock, Paralyzing WTO Agenda*. Vol. 32, No. 42, 23 octobre 2014

OMC. 2014. *L'Accord sur les technologies de l'information et sa mise en œuvre : aperçu*. En ligne : http://www.wto.org/french/tratop_f/inftec_f/itaintrou_f.htm

OMC. 2014. *Facilitation des échanges*. En ligne : http://www.wto.org/french/tratop_f/tradfa_f/tradfa_f.htm

En ligne : http://www.wto.org/french/tratop_f/tradfa_f/tradfa_f.htm

Études économiques et articles connexes ce mois-ci.

Froman, Michael B.G.. *Remarks by Ambassador Froman on the Transatlantic Trade and Investment Partnership*. 14 octobre 2014. En ligne : <http://www.cfr.org/trade/remarks-ambassador-froman-transatlantic-trade-investment-partnership/p33631>

Kerry, John. *Secretary Kerry's Speech at U.S.-ASEAN Business Council*. En ligne : <http://www.cfr.org/business-and-foreign-policy/secretary-kerrys-speech-us-asean-business-council/p33565>

Meléndez-Ortiz, Ricardo, Christophe Bellmann et Jonathan Hepburn. *Post-Bali Negotiations on Agriculture: the Challenge of Updating Global Rules on Trade*. International Center for Trade and Sustainable Development, 8 octobre 2014.

En ligne : <http://www.ictsd.org/themes/agriculture/research/post-bali-negotiations-on-agriculture-the-challenge-of-updating-global>

Weitz, Richard. *After Modi Visit, U.S. and India Must Put 'Natural Partnership' Into Practice*. World Politics Review, 7 octobre 2014.

En ligne : <http://www.worldpoliticsreview.com/articles/14147/after-modi-visit-u-s-and-india-must-put-natural-partnership-into-practice>

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

Adresse civique :

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560
Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA

Adresse postale :

Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 CANADA

Téléphone : 514 987-3000, poste 3910

Télécopieur : 514 987-0397

Courriel : ceim@uqam.ca

Site web : www.ceim.uqam.ca

Direction

Christian Deblock, professeur
titulaire au département de
science politique de l'UQAM et
directeur de recherche du CEIM.

Rédaction

Guy-Philippe Wells, chercheur
associé au CEIM.

Abonnez-vous

[À la liste de diffusion](#) 

[Au fil RSS](#) 

